Mise en projet pour prévenir l'illettrisme

Renseignements utiles:

Académie : Poitiers

Nom et adresse complète de l'école ou l'établissement : Collège G. Texier - rue du

Professeur Texier - 17400 SAINT- JEAN D'ANGELY

ZEP: non

Téléphone: 05 46 32 04 13

Fax: 05 46 32 52 10

Mél de l'école ou de l'établissement : ce.0171118y@ac-poitiers.fr ; ce.0171119z@ac-

poitiers.fr

Adresse du site de l'école ou de l'établissement :

Coordonnées d'une personne contact G. POLLART (principal) - P.FEYDEAU (directeur

SEGPA

Classe(s) concernée(s) : 6ème Discipline(s) concernée(s) : toutes Date de l'écrit : 29 juin 2006

Lien(s) web de l'écrit http://www.ac-poitiers.fr/meip

Axe académique : « Prévention illettrisme »

Les enseignants du collège et de la SEGPA exposent les étapes de leur mise en projet, analysent leurs besoins de formation pour diagnostiquer les difficultés des élèves et utiliser de nouveaux outils.

Ils s'interrogent aussi sur l'organisation matérielle qui serait la plus pertinente au sein de leur établissement.

Mots-clés : prévention de l'illettrisme ; mise en projet.

Structures	Modalités - dispositifs	Thèmes	Champs disciplinaires
Collège SEGPA	Dispositifs pour élèves à besoins spécifiques Diversification pédagogique		Interdisciplinarité

I. Mis	se en place un di	spositif spécifiq	ue		1
1.1	L'élaboration d	u projet			1
1.2	Quels élèves ?				1
1.3	L'organisation i	matérielle et ter	mporelle		2
1.4	Quels enseigna	ants?			2
II. Bila	an d'une année d	le fonctionneme	ent		2
II . 1	Nécessité de re	enforcer la form	ation et la coi	mmunication en interne	2
II . 2	Le repérage de	s élèves			2
II. 3	Importance	de	la	communication	en
interne					
II . 4	L'organisation i	matérielle et ter	nporelle : les	constats	3

Mise en place d'un dispositif « Action de prévention de l'illettrisme », au collège Georges Texier.

I. Mise en place d'un dispositif spécifique

A l'origine du projet on retrouve un constat : il y a tous les ans à la SEGPA des élèves qui ne savent pas lire du tout et parmi les élèves qui déchiffrent, beaucoup n'ont pas accès au sens.

La grande hétérogénéité des élèves accueillis à la SEGPA ne permettant pas aux enseignants d'aborder en cours l'apprentissage de la lecture, l'équipe pédagogique a exprimé le besoin de mettre en place un dispositif spécifique destiné à prendre en charge les élèves non-lecteurs.

Un sondage effectué auprès des enseignants des classes du collège a permis de constater qu'il y avait aussi des élèves en difficulté face à la lecture.

Ce projet ne pouvant, de ce fait, être spécifique à la SEGPA, il a été étendu à l'ensemble du collège.

I.1 L'élaboration du projet.

La première étape a consisté à déterminer les besoins particuliers à cette action et à envisager un fonctionnement de façon à la rendre opérationnelle pour la rentrée 2005.

✓ Les besoins en ce qui concerne la formation des enseignants pour diagnostiquer avec précision les difficultés rencontrées et adapter les interventions.

Bien que s'appuyant sur les compétences des enseignants de la SEGPA issus du premier degré et donc formés à l'apprentissage de la lecture, il est vite apparu que pour cette action, s'adressant à des adolescents, il n'était pas possible d'envisager d'utiliser les mêmes outils et les mêmes méthodes que ceux employés pour des enfants d'école élémentaire. De même, la difficulté de lecture ne pouvant pas s'envisager globalement, il est apparu nécessaire aux enseignants d'être en mesure d'analyser ou de diagnostiquer le plus précisément possible la nature des difficultés rencontrées par les élèves non-lecteurs ou en difficulté de façon à adapter leurs interventions en fonction des problèmes rencontrés.

- ✓ Deux axes de formation ont donc été déterminés :
- un premier axe portant sur le repérage et le diagnostic des difficultés de lecture, avec dans un premier temps une information sur les troubles spécifiques du langage.
- un deuxième axe portant sur les « outils » et techniques de remédiation avec une demande de formation aux « Langagiciels ».

L'inscription à cette formation a permis de constituer une équipe d'enseignants volontaires pour s'engager dans les actions proposées.

I.2 Quels élèves?

Le choix a été fait de n'intervenir qu'auprès des élèves de 6ème. Ce choix a été motivé par le souci de ne pas alourdir le dispositif, les moyens que le collège peut mettre à disposition étant relativement limités. Afin de repérer les élèves, nous avons décidé de croiser les informations données par les professeurs principaux (après concertation avec l'équipe pédagogique) et celles obtenues à partir de l'évaluation d'entrée en 6ème, en utilisant notamment les données du logiciel JADE.

1.3 L'organisation matérielle et temporelle

La mise en place du dispositif s'appuie sur les heures d'ATPE. Ces heures sont incluses dans l'emploi du temps, elles concernent tous les élèves de 6ème, il n'y a donc pas, pour les élèves concernés par l'action, d'adaptation de l'emploi du temps et donc moins de risque d'un ressenti négatif (heures supplémentaires, stigmatisation...). La première partie du premier trimestre est consacrée au repérage des élèves en difficulté de lecture, les ateliers de remédiation débutent effectivement aux alentours de la Toussaint.

I.4 Quels enseignants?

Un échange de service SEGPA-collège permet aux enseignants de la SEGPA (4 professeurs des écoles) d'intervenir sur les heures d'ATPE. Ce sont donc eux qui interviendront en remédiation lecture. Il serait cependant souhaitable que des professeurs de collège et des professeurs de lycée professionnel puissent s'intégrer dans le dispositif.

II. Bilan d'une année de fonctionnement.

Le dispositif « Prévention de l'illettrisme » fonctionne depuis la rentrée 2005. Même si actuellement une vingtaine d'élèves bénéficie d'une remédiation lecture, globalement le bilan laisse apparaître un certain nombre de problèmes qui, s'ils ne sont pas résolus, risque de rendre ce dispositif peu opérant en terme d'efficacité au vu des objectifs assignés : permettre à des élèves de terminer au collège leur apprentissage de la lecture.

II. 1 Nécessité de renforcer la formation

La formation sur l'utilisation des « Langagiciels » a commencé mais n'a pas été terminée, privant ainsi les enseignants intervenant dans le dispositif, d'un outil essentiel à son fonctionnement.

Une information (de qualité) sur les troubles spécifiques du langage a eu lieu. Elle a permis aux enseignants qui en ont bénéficié de connaître mieux cette problématique.

La nécessité d'une formation plus générale sur l'illettrisme est apparue. Cette formation, centrée sur les difficultés d'apprentissage de la lecture devrait permettre aux enseignants de mieux sérier les problèmes et donc d'affiner le repérage des élèves et les interventions dont ils bénéficient.

Il sera nécessaire de mettre en place cette formation, le plus tôt possible dans l'année scolaire (avant les vacances de Toussaint).

II.2 Le repérage des élèves

Les élèves qui bénéficient actuellement du dispositif ont été repérés par les enseignants constituant les équipes pédagogiques des classes de 6^{ème} sur la base des résultats du premier trimestre, donc à l'issue des conseils de classe. Ils ont été répartis sur les 3 ateliers par la commission ATPE.

Ce sont les enseignants des classes qui font le premier repérage des élèves et les enseignants en charge de la remédiation qui affinent le repérage.

Des élèves de 5^{ème} sont actuellement pris en charge : doit-on continuer à ne cibler que les élèves de 6^{ème} ?

II.3 Importance de la communication en interne

Les enseignants qui prennent les élèves en charge ont regretté de ne pas avoir assez d'information, notamment sur les difficultés rencontrées et de ne pas avoir de retour sur les actions entreprises.

Il est indispensable que des informations soient échangées entre les enseignants, tant sur la nature des problèmes rencontrés, que sur l'évolution des élèves dans leurs apprentissages en général (effet « feed-back » ou rétroaction ; cette remarque conduit donc à se poser des questions sur la communication autour du projet (implication de tous les enseignants) et à l'intérieur du dispositif pour la conception et l'utilisation de documents spécifiques, régulation et évaluation des actions entreprises (quand, comment ?).

II . 4 L'organisation matérielle et temporelle : les constats

La prise en charge des élèves n'a pu débuter qu'au second trimestre, donc bien trop tard dans l'année scolaire. Les raisons du retard ont été multiples, entre autres le déficit de communication (et donc de repérage par les professeurs et par les élèves), ainsi que l'aspect peut-être trop confidentiel du projet dans son commencement.

Il faudrait peut-être, s'interroger sur le fonctionnement et l'organisation des ATPE sur lesquelles s'appuie le dispositif. Un des aménagements possibles serait de permettre aux enseignants, intervenant dans le dispositif, de ne se consacrer qu'à cette tâche et ce, dès le début de l'année scolaire ; ce projet étant lié aux ATPE dans la mesure où il en utilise les moyens tout en s'en démarquant.

- Les moyens humains : un travail en réseau serait souhaitable.

Trois professeurs des écoles interviennent actuellement sur le dispositif en prenant en charge des élèves à raison d'une heure par semaine. A l'origine, il était prévu un quatrième enseignant mais le groupe n'a pu être constitué faute d'un nombre d'élèves suffisant (ce qui repose la question du repérage).

- Les professeurs des écoles se sont impliqués parce qu'ils disposent d'une base théorique et pratique sur l'apprentissage de la lecture et que les difficultés d'apprentissage liées à l'écrit sont plus prégnantes à la SEGPA. Il serait souhaitable que des enseignants de collège et de lycée professionnel puissent intégrer ce groupe : quelle serait alors la formation la plus pertinente ?

De même faut-il prendre en compte les problèmes qui pourraient se poser en cas de départ des enseignants actuellement impliqués ? (stabilité de l'équipe).

Enfin l'implication dans le projet suppose pour les enseignants un surcroît de travail : quelles compensations peut-on envisager ?

EFFETS DE L'INNOVATION : AUTO-EVALUATION (dans l'écrit de l'équipe)

Public concerné	Elèves	Enseignants	Projet d'établissement	
Etapes d'évaluation				
HIER, LES CONSTATS (analyses, attentes, conception de stratégies, de processus)		non – lecteurs de 6ième	déterminer les besoins particuliers pour	
AUJOURD'HUI, LES EVOLUTIONS (résultats en termes de connaissances, capacités, compétences, attitudes ; l'aspect qualitatif)	Actuellement une vingtaine d'élèves bénéficie d'une remédiation en lecture : niveau 6ème conservé.			
DEMAIN, LES IMPACTS (réajustements prévus, effets dans la durée, perspectives)		Un travail en réseau souhaitable ; des enseignants de collège et de lycée professionnel pourraient intégrer ce groupe de travail.	possibles serait de permettre aux	
Conditions de réussite	La formation des enseignants : information générale sur l'illettrisme ; formation pour diagnostiquer avec précision les difficultés rencontrées et adapter les interventions (repérage et évaluation diagnostique des difficultés de lecture) avec, dans un premier temps, une information sur les troubles spécifiques du langage puis une deuxième formation portant sur les « outils » et les démarches avec une demande de formation aux « Langagiciels ».			
Outils d'évaluation utilisés				